



Prestations compenatoires

Par **carulyn**, le **07/12/2014** à **20:19**

Bonjour

Sur une dissimulation réelle de ses revenus, mon ex mari a en effet déclaré 1200 euros de retraite!, il a omis de déclaré sa retraite complémentaire! ses revenus sont en réalité de 1700 euros et 35 années de mariage au lieu de 41 années, j'ai droit d'après le juge à 11520 euros de prestations sur 8 ans.

Sachant que mon ex mari a 70 ans et moi 60 donc pas encore à la retraite!

J'ai travaillé 4 ans de 1970 à 1974, ensuite j'ai élevé mes 4 enfants et j'ai repris le métier d'assistante maternelle de 2000 à 2012 avec des revenus ne dépassant pas 800

euros.. Actuellement à 60 ans je prétends à l'ass de 16,11 euros par jours soit environs 500 euros par mois.

Je souhaiterais savoir si le calcul du juge est exact en fonction des revenus faussés de mon ex mari?

Je vais faire appel avec ses réels revenus! ais-je une chance d'obtenir plus et combien?

En vous remerciant

Sincères salutations.